

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/04/2012

Réception par le Prefet : 16/04/2012

Publication : 20/04/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-4-10-2

Séance du vendredi 13 avril 2012

MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION POUR 2012

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU les articles L 262-1 et R 262-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles relatifs au Revenu de Solidarité Active,
- VU le Règlement Financier du Département adopté par délibération n° CG-2011-2-1-5 du Conseil Général du 14 avril 2011,
- VU le Programme Départemental d'Insertion adopté par le Conseil Général le 10 décembre 2009, pour les années 2010 - 2011 - 2012,
- VU la délibération n°CG-2011-5-4-3 du Conseil Général du 7 décembre 2011 relative au Budget Primitif 2012 Solidarité, relative aux actions menées dans le cadre de la politique départementale d'insertion et donnant compétence à la Commission Permanente pour examiner et suivre l'ensemble des décisions liées au vote du budget,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Accorde :

- À la Ville de Mulhouse :
 - 205 000 € pour l'accompagnement social,
 - 66 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel.
- Au CIAREM :
 - 405 000 € pour l'accompagnement social,
 - 198 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,

- 110 650 € pour l'accompagnement dans l'emploi classique,
- 110 650 € FSE pour l'accompagnement dans l'emploi classique.
- À ESPOIR Colmar :
 - 20 000 € pour l'accompagnement social,
 - 213 500 € pour l'accueil au Centre d'Adaptation à la Vie Active (CAVA),
 - 110 000 € pour l'accueil d'urgence.
- À Pôle Emploi :
 - 321 320 € pour l'accompagnement dans l'emploi classique,
 - 321 319 € FSE pour l'accompagnement dans l'emploi classique.
- À SEMAPHORE :
 - 81 200 € pour l'accompagnement socioprofessionnel.
- À Espace & Développement :
 - 44 700 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
 - 15 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À ALSA :
 - 172 000 € pour l'accompagnement social des bénéficiaires du rSa,
 - 88 300 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
 - 67 500 € pour l'accompagnement des personnes handicapées.
- À Contact Plus :
 - 117 872 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
 - 117 872 € FSE pour l'accompagnement socioprofessionnel,
 - 73 437 € pour l'accompagnement dans l'emploi classique,
 - 73 436 € FSE pour l'accompagnement dans l'emploi classique.
- À REAGIR :
 - 67 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
 - 16 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
 - 30 941 € FSE pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À la Régie de l'Il,
 - 45 000 € pour l'accueil dans ses entreprises d'insertion.
- À ALEOS :
 - 40 000 € pour l'accompagnement social.
- À l'AFPRA :
 - 23 000 € pour la participation à l'ingénierie ou à l'appui au dispositif rSa.
- À l'ACIFE :
 - 42 700 € pour l'accompagnement socioprofessionnel.
- À l'ARSEA-ICF :
 - 29 500 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
 - 22 200 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À AGIR :
 - 10 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
 - 26 200 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À DEFI :
 - 10 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
 - 17 000 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À APPONA 68 :
 - 56 000 € pour l'accompagnement social.
- Au CISEP :
 - 29 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel.
- À l'Armée du Salut :
 - 55 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À CITE SOLIDAIRE :
 - 13 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À EPICEA :
 - 30 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À l'ADEIS :
 - 75 000 € pour l'accueil dans ses chantiers d'insertion,
 - 171 423 € FSE pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
 - 125 000 € pour le fonctionnement de l'association.
- À la Manne Emploi :
 - 10 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,

- 13 100 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
- 43 500 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À la SAVA :
 - 23 600 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- Aux Amazones :
 - 26 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À ACCES :
 - 140 000 € pour l'accueil dans ses chantiers d'insertion,
 - 20 000 € pour l'accueil et l'aide d'urgence.
- À ADESION :
 - 45 000 € au titre de l'accueil dans ses chantiers d'insertion
 - 61 612 € FSE au titre de l'accueil dans ses chantiers d'insertion.
- À la Manne Centre d'Entraide Alimentaire :
 - 15 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
 - 17 437 € FSE pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
 - 20 000 € pour l'accueil et l'aide d'urgence.
- À PAPIVORE :
 - 50 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
 - 40 000 € FSE pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À Icare :
 - 74 800 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À INSEF :
 - 29 700 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- Aux Jardins de Wesserling :
 - 16 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion
 - 40 485 € FSE pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À MEDIACYCLES :
 - 27 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À Patrimoine et Emploi :
 - 16 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
 - 41 496 € FSE pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À La Passerelle (CCAS Hirsingue) :
 - 19 200 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
 - 40 886 € FSE pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À HETRE :
 - 2 000 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- Au RELAIS Est :
 - 30 000 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À IM'SERSON :
 - 21 500 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À RE-SOURCES :
 - 6 000 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À OCITO Services à la personne :
 - 2 500 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À la REGIE de BOURTZWILLER :
 - 36 700 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À Construire :
 - 31 700 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À l'ADIT :
 - 37 500 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À ENVIE Haute Alsace :
 - 25 000 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À OCITO Propreté & Paysage :
 - 32 200 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À EDS :
 - 7 700 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À COURSECLAIR :
 - 26 000 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À l'AMAC :
 - 28 600 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.

- À DSHA :
 - 37 100 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À GERMA :
 - 10 000 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À INTERJOB :
 - 12 500 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À LUDOSERVICES :
 - 25 000 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À INSEF INTER :
 - 11 100 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À L'URSIEA :
 - 18 000 € pour la participation à l'ingénierie ou à l'appui au dispositif rSa,
 - 60 000 € pour abonder le plan régional de formation des salariés en SIAE.
- À VECTEUR :
 - 43 000 € pour la participation à l'ingénierie ou à l'appui au dispositif rSa.
- À l'OGACA :
 - 26 492 € pour l'accompagnement dans l'emploi classique,
 - 26 492 € FSE pour l'accompagnement dans l'emploi classique.
- À ALSACE ACTIVE :
 - 10 000 € pour la participation à l'ingénierie ou à l'appui au dispositif rSa,
 - 15 000 € pour la participation à l'ingénierie (DLA).
- À l'ADIE :
 - 15 000 € pour la participation à l'ingénierie ou à l'appui au dispositif rSa.
- À SURSO :
 - 30 000 € au titre des actions politique de la Ville.
- À Mobilité pour l'emploi :
 - 20 000 € au titre des actions politique de la Ville.
- À Sahel vert :
 - 7 000 € au titre des actions politique de la Ville.
- À Escal :
 - 6 000 € au titre des actions politique de la Ville.
- Au G7 :
 - 26 974 € au titre des actions politique de la Ville,
 - 26 973 € FSE pour l'opération « vendanges ».

Le total des crédits s'élève à 5 411 567 € et se répartit comme suit :

- 60 000 € programme H712 imputation 65-58-6574 (Formation)
- 89 974 € programme H712 imputation 65-58-6574 (CUCS)
- 4 863 007 € programme H812 imputation 017-564-6574 (Autorisation d'Engagement)
- 331 086 € programme H812 imputation 017-564-65734 (Autorisation d'Engagement)
- 67 500 € programme I721 imputation 65-52-6574

Approuve :

- les termes de la convention particulière à conclure avec l'association ALSA pour le versement de trois subventions s'élevant, pour l'année 2012, à 172 000 € pour l'accompagnement social des bénéficiaires du rSa, à 88 300 € pour l'accueil en Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) et à 67 500 € pour la prise en charge des personnes handicapées, et d'autoriser le Président du Conseil Général à la signer,
- les termes de la convention particulière à conclure avec l'association ADEIS pour le versement d'une subvention de 125 000 € au titre de la couverture d'une partie de ses frais de fonctionnement pour l'année 2012 et d'autoriser le Président du Conseil Général à la signer,

- pour La Manne Centre d'Entraide Alimentaire, Réagir, ADEIS, CIAREM, Pôle emploi, CCAS La Passerelle, Les Jardins de Wesserling, Patrimoine et Emploi, ADESION, OGACA, Papivore, Contact Plus et le G7 :
 - les termes de la convention-type relative à l'octroi d'une subvention du FSE, jointe au présent rapport, qui intègre la subvention issue des crédits départementaux au titre de la politique d'insertion du Conseil Général intervenant en tant que contrepartie à la mobilisation des fonds européens,
 - et autorise le Président du Conseil Général à conclure, sur la base de la convention-type susmentionnée, une convention particulière constituant la condition préalable au versement des subventions accordées avec chacune de ces associations,

- pour SURSO, Mobilité pour l'emploi, Sahel vert et Escal :
 - les termes des conventions portant fixation des montants de subvention et des droits et obligations du Département et de chaque organisme bénéficiaire de ces subventions versées au titre des actions menées en matière de politique de la Ville et d'autoriser le Président du Conseil Général à conclure les conventions particulières constituant la condition préalable au versement des subventions accordées avec chacune de ces associations,

- pour les autres organismes énumérés dans le rapport et proposés pour l'octroi d'une subvention (hors FSE) dans le cadre des crédits d'insertion :
 - approuve les termes de la convention-type, jointe au présent rapport, portant fixation des montants de subvention et des droits et obligations du Département et de chaque organisme bénéficiaire de ces subventions versées au titre des actions menées en matière de politique départementale d'insertion,
 - autorise le Président du Conseil Général à conclure, sur la base de la convention-type susmentionnée, une convention particulière constituant la condition préalable au versement des subventions accordées avec chacune de ces associations.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions